RÉPUBLIQUE FRANCAISE
Arrondissement de CLERMONT

MAIRIE D'ETOUY

83, rue de l'Église - 60600 ETOUY

Tél : 03 44 78 97 82 ***E-mail*** : contact@etouy.fr

Réunion du Conseil Municipal du 12 septembre 2025

Le Conseil Municipal s'est réunion le 12 septembre 2025 à 18h30 sous la présidence de M. RANDON, Maire ;

Etaient présents : MM. DAMETTE, MATHYS SARAZIN, LEGUEN, MONTEL-MARQUIS, DEGOURNAY, FLOURY, BEEUWSAERT, SARAZIN ;

Etaient absents et excusés :
MME WICART FORSTER ayant donné pouvoir à Mme MATHYS SARAZIN.
M. CARETTE ayant donné pouvoir à M. LEGUEN.

Désignation du secrétaire de séance
Mme DAMETTE est élue secrétaire.

Lecture du compte-rendu de la séance du 18 juin 2025
Ce compte-rendu est adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal.

ORDRE DU JOUR :

- **Modification des attributions de compensation ;**
- **Compte financier unique ;**
- **Acquisition de la parcelle située derrière le bar ;**
- **Droit de place pour les commerçants ambulants ;**
- **Organisation des élections municipales ;**
- **Commission de révision de la liste électorale ;**
- **Questions diverses.**

1- Modification des attributions de compensation

<u>Révision libre des attributions de compensation</u>

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général des impôts (CGI), notamment l'article 1609 nonies C,

Vu la délibération du Conseil communautaire du 2023_07_04, approuvant les modifications apportées aux statuts de la Communauté de communes du Clermontois, à compter du 1er janvier 2024,

Vu le rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) qui s'est réunie le 10 septembre 2024 pour étudier l'évaluation des charges transférées sur :

- Le transfert du pôle santé de la commune de Bury,
- Le transfert du centre de santé de la commune de Clermont de l'Oise

Vu les éléments présentés à la commission des finances du 5 décembre 2024 et à la conférence des Maires du 21 janvier 2025,

Vu la présentation du débat d'orientation budgétaire du 27 février 2025,

Vu la délibération du 27/03/2025 portant sur la révision libre des attributions de compensation de la communauté de communes du Clermontois et de la nécessité de délibérer de manière concordante,

Considérant l'approbation du rapport de CLECT à l'unanimité des commissaires présents lors de la commission du 10 septembre 2024.

Considérant que ce rapport a été transmis par le Président de la CLECT aux communes pour approbation dans un délai de trois mois et que celui-ci a été adopté par les communes selon les conditions de majorité requises.

Considérant que ce rapport a été transmis au Conseil Communautaire du Clermontois pour information.

Il est proposé au conseil municipal d'appliquer les conclusions du rapport de la CLECT en procédant à la révision libre des attributions de compensation.

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, la révision libre de l'attribution de compensation à verser à l'EPCI à compter de 2025 pour la somme de 2 619 euros.

2- Compte financier unique

Pour information, le passage au Compte Financier Unique (CFU) sera obligatoire à partir de l'arrêté des comptes 2026, en 2027, il semble important, pour la DGFIP, d'anticiper cette échéance, en accomplissant les démarches nécessaires dès à présent, pour passage au CFU en 2026, pour l'arrêté des comptes 2025. Cela permettra, en outre, d'alléger l'année 2026, année électorale.

Le passage au CFU conduit à la suppression des comptes administratifs et des comptes de gestion, pour laisser place à un document unique, alimenté par les 2 comptabilités.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le passage au CFU.

3- Acquisition de la parcelle située derrière le bar

Mme NOIRET et M. NAPPAY proposent la vente d'une parcelle d'environ 125 m^2 derrière le bar pour 3 500 €. La commune s'engagera à la construction d'un mur de séparation et à laisser un espace végétalisé le long de ce mur afin de limiter les nuisances.

Le Conseil Municipal, à la majorité (1 contre), donne pouvoir à M. Le Maire pour effectuer les démarches nécessaires à l'acquisition de cette parcelle, notamment la division parcellaire par un géomètre et la signature des actes notariés.

4- Droit de place pour les commerçants ambulants

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de reporter cette question sine die.

5- Organisation des élections municipales

Les élections municipales se tiendront les dimanches 15 et 22 mars 2026. Monsieur Le Maire rappelle à l'ensemble des membres du Conseil Municipal leur devoir de participation à la tenue des bureaux de vote.

6- Commission de révision de la liste électorale

La commission de révision de la liste électorale aura lieu le lundi 29 septembre 2025, à 18h30. Le Conseil Municipal est informé que les procédures de radiations visées par la commission portent sur une centaine d'inscrits.

7- Questions diverses

- **PLUi-H-M**

Les 1 octobre et 17 décembre 2025 auront lieu des ateliers de travail. Ils porteront sur le zonage et la définition des règles d'urbanisme.

La réunion du Conseil Municipal est levée à 20h08.